



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUCATTEAU, Maire.

Étaient présents MM les conseillers municipaux : ANCELLE Muriel, CAZÉ Aurélien, CARDON Danielle, MORIAUX Jean-Michel, DELORME Martine, SAUVAGE Éric, CHARDON Françoise, JOSSE Christopher, BRANCHU Marlène, SALVA Barbara, CAGNIART Claude, ALVES Sylvie et BROCHART Grégory.

Était absent : Pierre THIEULOT, qui a donné pouvoir à Aurélien CAZÉ.

Monsieur JOSSE Christopher a été désigné **Secrétaire** par le Conseil Municipal.

1/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Au vu des Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne les délégations au Maire afférentes à sa fonction et délibère en conséquence.

2/ DEVIS FLEURISSEMENT ET TERRAIN DE PÉTANQUE :

Monsieur le Maire présente les devis pour :

- le fleurissement de la Place Clémenceau :

L'énergéticien *wpd* propose la signature d'une Convention d'offre de concours pour des aménagements avec une prise en charge financière de 3 000 euros Hors Taxes. Le devis de l'entreprise Deltour s'élevant à 3 477,97 euros Toutes Taxes, la Commune prendra à sa charge le coût restant.

- le terrain de pétanque : le Conseil Municipal décide que celui-ci sera réalisé par la Commune. Des devis seront demandés pour les matériaux.

3/ POINT SUR LE BUDGET :

Monsieur le Maire annonce que le vote du Budget a été fixé au 30 Avril 2026.

Cependant, il évoque les difficultés dues à la dématérialisation, qui entraîne un retard.

Les membres de l'Assemblée examinent les propositions d'investissement qui seront à l'ordre du jour de la réunion pour les budgets.

4/ RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ÉLECTIONS :

Monsieur le Maire expose que dans chaque Commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs, composée de sept membres, à savoir le Maire, qui est membre de droit et préside la Commission, et six commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

Le Conseil Municipal doit proposer 24 personnes, sélectionnées équitablement parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, et Cotisation Foncière des Entreprises), conformément à l'Article 1650 du Code Général des Impôts.

Le Directeur Départemental des Finances choisira ensuite 12 membres sur les 24 proposés.

5/ DÉCISIONS SUITE AUX IMPAYÉS DE LOYERS :

Monsieur le Maire évoque deux dossiers d'impayés de loyers :

- Les locataires d'un logement que Michel BRAY, Maire sortant, avait reçu à plusieurs reprises, et qui à chaque fois s'étaient engagés à régler les retards de loyers.
Suite à leur passage devant la Commission de surendettement, la Commune avait dû, en juin 2025, par décision de justice, effacer une dette de 2 545,57 euros.
Ces locataires devaient bien entendu ensuite payer régulièrement leurs loyers, ce qui n'a pas été honoré.
Monsieur le Maire et son deuxième Adjoint, Muriel ANCELLE (Adjointe) les ont reçus en Mairie le 26 Mars 2026. Là encore, ils se sont engagés à payer.
Entre le 26 Mars et le 23 Avril 2026, ils ont réglé 361,68 euros.
Le montant de la dette est aujourd'hui de 2 913,17 euros.
La Commune a dû recourir à un huissier pour leur délivrer un commandement de payer.
Ce 23 Avril 2026, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'expulser ces locataires.
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches y afférentes.
- Le locataire d'un local commercial et d'un local d'habitation, qui présente une dette de loyers de 6 121,32 euros.
Ledit locataire est en défaut de paiement depuis août 2025.
Un huissier a été mandaté.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de résilier le Bail de plein droit, tel que stipulé dans la clause résolutoire.
Il charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches dans ce sens, en ayant recours à un avocat.

6/ JOURNÉE DES DÉPORTÉS et 8 MAI :

Monsieur le Maire rappelle l'importance des commémorations, auxquelles il invite ses co-élus à participer :

- ✓ La Journée des Déportés, le Dimanche 26 Avril, à 10h15 : l'occasion chaque année de rendre hommage à un ancien Maire victime de la Déportation, Monsieur Marcel LÉGER.
- ✓ Le 8 Mai, en souvenir de la victoire du 8 Mai 1945 (cérémonie à 10h30).

7/ QUESTIONS DIVERSES :

- La Journée du Samedi 27 Juin 2026 avec *wpd*, société de développement éolien du projet Société Énergie du Ronssoy, sur le territoire des Communes de Le Ronssoy et Lempire : *wpd* invite la population à une conférence avec le Musée Somme 1916, suivie de l'intervention de la Société Déminetec (groupe qui organise des opérations de déminage et de sécurisation pyrotechnique), d'un temps d'échange et d'un apéritif offert.
- Le point sur la réunion qui s'est déroulée le Mercredi 22 Avril 2026 avec les Présidents d'Associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé le registre tous les membres présents.